

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de CHAUMONT EN VEXIN
Site de Corbeil-Cerf :
<http://www.corbeilcerf.fr/>

2, rue François de Lubersac
60110 CORBEIL-CERF
Tél. : 03 44 22 62 53
Fax : 03 44 02 76 79
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

COMMUNE DE CORBEIL-CERF

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 juin 2017 A 20 H 30

Etaient présents :

Monsieur Laurent CHEVALLIER, Maire
Messieurs Luc SOENEN, Sylvain DUCLAY, Adjoints
Madame Myriam HEDOUIN, Adjointe
Messieurs Michel GUILLON, Cyril FLECHY
Mesdames Denise MINIER, Dominique BRIL

Absente excusée :

Mme Geneviève SZCZYSZEK donne pouvoir à Monsieur Laurent CHEVALLIER

Absente :

Mme Stéphanie MORIN

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Myriam HEDOUIN a été élue secrétaire de séance

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le 30 juin à 20 h 30 le Conseil municipal, convoqué par décret du premier ministre conformément à l'article L.283 du Code électoral, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent CHEVALLIER, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;

Vu la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, 1 délégué puis 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Myriam HEDOUIN

Le bureau électoral était présidé par M Laurent CHEVALLIER

Il comprenait M CHEVALLIER Laurent, M DUCLAY Sylvain, M SOENEN Luc, M GUILLON Michel, M FLECHY Cyril, Mme MINIER Denise, Mme BRIL Dominique, Mme HEDOUIN Myriam

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :
- Monsieur Laurent CHEVALLIER

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 4

Mesdames et Messieurs :

- Monsieur Laurent CHEVALLIER

a obtenu : 9 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Monsieur Laurent CHEVALLIER

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- Mme Denise MINIER

- M Sylvain DUCLAY

- M Michel GUILLON

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Majorité absolue : 4
Mesdames et Messieurs :
- Mme Denise MINIER
- M. Sylvain DUCLAY
- M. Michel GUILLON
ont obtenus : 9 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :
- Mme Denise MINIER
- M. Sylvain DUCLAY
- M. Michel GUILLON

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ont signé au registre tous les membres présents

OBJET : NOMINATION DU COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT 2018

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, de nommer Monsieur Michel GUILLON, coordonnateur communal du recensement de la population 2018.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS DU RECENSEMENT 2018

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de nommer agent recenseur du recensement de la population 2018 :

Monsieur Nicolas AMOREAU

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DIVISION DE TERRAINS PARCELLE A 211, IMPASSE DE LA COLLINIÈRE : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit aménager des terrains à bâtir sur le terrain parcelle A 211, appartenant aux conjoints CAILLAREC, impasse de la Collinière. Les opérations d'aménagement sont des services publics suivis obligatoirement sous forme de budgets annexes distincts du budget principal. Elles donnent lieu obligatoirement à une comptabilité de stocks spécifiques. Un budget annexe de lotissement est soumis, lui aussi, aux règles de sincérité et d'équilibre budgétaire. Les coûts prévisionnels de viabilisation des terrains doivent être équilibrés par des recettes prévisionnelles sincères de cession de lots ou à défaut de perspectives de ventes sur l'exercice, par des prévisions de variation de stocks de terrains viabilisés et par des avances du budget principal ou par la souscription d'un emprunt.

Les terrains aménagés ne doivent donc pas être intégrés dans le patrimoine immobilisé de la commune puisqu'ils ont vocation à être vendus par la collectivité.

Il est donc nécessaire de procéder à la création d'un budget annexe qui s'intitulera « LES LONGERES DE LA COLLINIE ». Il sera établi et voté comme le budget principal de la commune.

En dehors des obligations règlementaires, un des avantages d'avoir un budget annexe pour ce type d'opération, est qu'il est très facile d'en connaître le prix de revient. Car il inclut l'ensemble des charges afférentes à l'aménagement des terrains (les études, les frais de géomètre, les frais de viabilisation, les travaux de voirie...) ainsi que l'ensemble des recettes.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la création de ce budget annexe « LES LONGERES DE LA COLLINIÈRE » relatif à l'aménagement et à la vente des terrains à bâtir sur la parcelle A 211, appartenant aux consorts CAILLAREC, impasse de la Collinière.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Repas du 13 juillet 2017 : les invitations seront distribuées mardi 04 juillet 2017, une réponse est demandée pour le **10 juillet au plus tard**.

Location de la tente : Vu l'état d'usure de la tente Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ont décidé d'annuler la location de la tente à domicile lors du prochain conseil .

Afin de faciliter la distribution du courrier, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal demandent aux administrés de bien vouloir inscrire sur leur boîte à lettres **le numéro de leur domicile**.

Afin de rappeler les règles de voisinage, des avis vont être distribués.

La séance est levée à 21 h 49.

Le Maire,
Laurent CHEVALLIER

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public

Convocation du Conseil Municipal le 12 mai 2017
I.P.N.S.

Compte rendu affiché le 06 juillet 2017